

Les blessés d'une guerre

Ce XXI^e siècle s'ouvre sur de nombreuses guerres: de l'Irak à l'Afghanistan, en passant par la Tchétchénie ou la Somalie.

Ces conflits sont en relation avec la «guerre économique» menée par des firmes transnationales. Elles sont à la recherche de ressources diverses: de l'uranium au pétrole jusqu'à l'eau et aux réservoirs de biodiversité. Avec diverses armes, des Etats servent leurs intérêts. Ils épaulent ces empereurs de l'économie capitaliste mondialisée. Ils leur assurent l'accès à des marchés, pour y vendre et y investir.

Comme dans toutes les guerres, les blessés et les morts sont foule. Les généraux sont épargnés. Au pire, ils ont des parachutes en or. Paul Reutlinger a coulé Sabena, rachetée alors par SAirGroup. Il a touché 1,5 million de francs lors de la liquidation de cette dernière société. Cela s'ajoute, en 2006, à quelque 420'000 francs de rente et de jetons de présence dans des conseils d'administration.

La «piétaille» des salarié-e-s, elle, est au front, sous le drapeau de la «compétitivité». Ce totem devant lequel travailleurs et travailleuses, manuels et intellectuels, doivent se prosterner.

Qui brandit ce totem? Des groupes peu nombreux et très puissants. Les figures du capital financier: un complexe de pouvoir s'exerçant, à la fois, dans l'industrie, les services – de la logistique aux télécommunications – et la bien nommée «industrie financière». Environ 1000 firmes de ce type contrôlent les engrenages au cœur du système capitaliste. Parmi elles se trouvent Nestlé, Novartis, Roche, UBS, Credit Suisse et Swiss Re.

Sous la houlette de ces vautours – présentés comme les sauveurs de la planète et de l'humanité, comme Staline le faisait en URSS! – la «valeur actionnariale» s'est imposée. Traduisons: toutes les entreprises doivent s'adapter aux exigences des actionnaires.

Concrètement, les firmes doivent assurer le bien-être des actionnaires, c'est-à-dire le flux, sans cesse actualisé, des dividendes futurs (part des bénéfices distribués). Conséquences?

1° La majorité des salaires sont compressés. Leur augmentation – si cela arrive – est inférieure à la productivité (production par heure et par travailleur). Le petit crédit usuraire «compense», partiellement, ce régime salarial amaigrissant. La durée effective du travail remonte, ainsi que l'âge de la retraite. Les rythmes de travail deviennent infernaux. La pression est permanente: «il faut être rentable». Pour qui? Les actionnaires. L'inégalité salariale et des revenus explose.

En 2006, les 24 principales entreprises cotées à la Bourse (SVX-Swiss Exchange) ont distribué 26,03 milliards de francs en dividendes, plus 26 % par rapport à 2005.

2° Sur la durée, ces entreprises investissent avec parcimonie. Elles doivent distribuer aux actionnaires. Pour maximiser les dividendes, elles s'adonnent à des manipulations comptables et boursières. Le cours des actions doit monter! C'est l'indicateur de la valeur de marché de la firme: donc le critère qui la rend attractive pour des gros détenteurs de capitaux.

Les menaces de rachat par des fonds d'investissement ou des concurrents sont constantes. Ainsi, les «managers» réorganisent sans cesse le travail et extraient de leurs salarié-e-s encore plus de plus-value. Le spectre d'un rachat impose, souvent, le silence. Une fusion ou une offre publique d'achat – OPA – risque d'impliquer des licenciements plus importants.

Un économiste, pro-capitaliste, écrit: «Les Bourses ont cessé de financer les entreprises pour elles-mêmes, en vue d'exiger plutôt de leur part qu'elles subventionnent constamment les actionnaires.» (Jean-Luc Gréau, *L'avenir du capitalisme*, Gallimard, 2005)

Les blessés de cette guerre, conduite pour les actionnaires, sont: les chômeurs, les précarisés, les «travailleurs pauvres», les «malades du travail», les accidentés à cause de la fatigue, les dévalorisés psychiquement par l'impossibilité de «travailler bien», ceux que le stress ronge, insidieusement. Charles-André Udry

Produire de l'insécurité sociale!



CHARLES-ANDRÉ UDRY

Le référendum contre la 5^e révision de l'AI (assurance-invalidité) constitue un élément obligé du rejet d'une contre-réforme sociale réactionnaire. C'est un nouveau chapitre ajouté au manuel d'une révolution conservatrice à la Bush et à la Thatcher. Ses interprètes politiques helvétiques actuels ont pour nom: Christoph Blocher et Samuel Schmid (UDC); Pascal Couchepin et Hans-Rudolf Merz (PRD); et Doris Leuthard (PDC). Pour conduire cette besogne, ils «jouissent» – avec un rictus méprisant, à peine voilé devant les caméras – de la complicité, toute collégiale, des conseillers fédéraux du PSS: Micheline Calmy-Rey et Moritz Leuenberger.

Auparavant, le musée Grévin du Palais fédéral alignait, dans le même rôle, les: Arnold Koller (PDC), Kaspar Villiger (PRD), Ruth Dreifuss (PSS) (dont certains ont oublié le rôle dans la révision de la LAMal, assurance-maladie), Ruth Metzler-Arnold (PDC), Joseph Deiss (PDC), Adolf Ogi (UDC)... Ils ont laissé peu de souvenirs. Par contre, ils ont appliqué ce qu'exigeaient, sur la durée, le patronat et ses organisations. Ils furent récompensés par des postes dans des conseils

d'administration et d'autres mandats «honorifiques», mais avec émoluments. Cela arrondit la retraite: une sécurité sociale pour des Sages qui vieillissent honorablement.

Des révisions pour dénier des droits sociaux

On peut résumer l'œuvre accomplie par une phrase. Elle revient fréquemment: «*Nous nous faisons de grands soucis pour l'avenir de nos enfants.*» On les comprend.

En moins de vingt ans, ces personnes ont assisté: à une dégradation desdits services publics (qui n'en ont jamais vraiment été); à des «services» privatisés ou obéissant aux règles les plus strictes de la rentabilité. Swisscom, La Poste ou les CFF font exemple.

A ne pas oublier: la péjoration des conditions de travail – dès lors, des soins – dans les hôpitaux et les EMS (établissements médico-sociaux). Et cela va empirer.

L'emploi est plus difficile à trouver. L'ombre du chômage plane, avec l'angoisse que cela suscite. Lors d'une nouvelle embauche, le salaire est, plus d'une fois, inférieur au précédent; de même, les rentes du 2^e pilier (caisse de pension) sont plus incertaines et les cotisations plus élevées.

L'inquiétude sur la «solidité» de l'AVS est entretenue par les patrons et le Conseil fédéral. Une pure propagande, pour faire douter les nouvelles générations qui commencent à dire: «L'AVS, je ne la toucherai pas.»

Pourtant, même face à leurs chiffres et projections fantaisistes, les autorités sont contraintes de déclarer que, jusqu'en 2019, le fonds de réserve de l'AVS (l'équivalent d'une année des rentes servies) est rempli. Elles continueront toutefois à pontifier sur les «déficits», assimilés à une crevasse d'un glacier. S'il y a un jour un déficit, il sera le résultat d'un financement inadéquat et non pas d'un «trou» naturel.

Cette panique entretenue a un but: augmenter l'âge donnant droit à la retraite. La barre fixée à 67 ans en Allemagne sera présentée comme un modèle à suivre. N'est-ce pas le «principal pays concurrent» de la Suisse? Or, les entreprises helvètes emploient en Allemagne quelque 220'000 salarié-e-s; soit l'équivalent des personnes actives dans les transports et les communications en Suisse. La retraite flexible (pour les hauts salaires!) sera aussi mise en avant. Assurances et banques proposeront des «produits» – rentables pour elles – afin de «pré-

parer une bonne retraite» à ceux qui peuvent se payer des 3^{es} piliers A et autres assurances-vie, le tout défiscalisé.

Les «petits boulots» et le travail temporaire augmentent. Y compris pour se payer des études toujours plus coûteuses. Ne s'offrent-elles pas comme un sésame censé ouvrir la porte d'un futur travail?

C'est le règne du: «il faut bosser plus vite», «se donner pour la boîte», «être entreprenant», «atteindre les résultats fixés» (par qui?) face à la concurrence. Ce refrain trotte dans la tête jour et nuit; comme l'épuisement, les maladies et les *burn out* (écroulements subits) qui vont de concert.

Une inégalité rentable... pour le Capital

L'inégalité est poussée à son comble. Les cadres dirigeants, de 2005 à 2006, ont vu leurs salaires (bonus compris, mais sans *stock-options*) croître de 10,9 % à UBS, de 53,3 % chez Roche, 48,4 % chez Swiss Re, 142,7 % chez Julius Bär, 72 % chez Richemont (produits de luxe: Carier, Piaget, IWC, Dunhill, Montblanc, etc.) On verra, ailleurs, les capitaux reçus par les PDG, les présidents directeurs (pas) gâcheurs (pdg).

La remise en question des assurances dites «sociales» est fonctionnelle pour le Capital. Plus l'insécurité sociale règne, plus les salarié-e-s ont peur, plus ils doivent accepter l'insupportable... quitte à tomber malade et à avoir un accident au travail ou sur le chemin du travail. Plus la «responsabilité individuelle» est montée en sauce et plus les assurances comme les banques en profitent; elles qui prétendent «assurer» l'insécurité. C'est du pain blanc pour les assurances maladie complémentaires, pour celles qui veulent prendre une partie du marché de la Suva (assurance-accidents). La 5^e révision de l'AI est une pièce de ce puzzle où est dessinée la sentence officiale-fédérale: «Il est juste que certains soient plus égaux que d'autres, car ils le méritent.» ■

17 juin 2007

NON à la 5^e révision de l'AI!

Les abuseurs parlent d'abus: le monde à l'envers!

Dissimuler l'inégalité sociale face à la maladie et aux accidents professionnels en levant l'étendard des «abus»

URS ZUPPINGER

A chaque fois, lorsqu'un droit social, donc collectif, est attaqué, le discours officiel se coule en quelque sorte dans les canons d'une propagande qui était, dans l'entre-deux-guerres, résumée de manière sinistre ainsi: «Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose.»

Inventer un coupable

Deux propositions structurent ce monologue gouvernemental.

- La première: si des salarié-e-s sont malades ou sont accidentés, la faute leur en incombe. Ils n'ont pas assez fait de prévention. Ils n'ont pas appliqué les préceptes indiqués dans la bande dessinée intitulée *Le roi Boudin. Au pays des Fruits & Légumes Attack* (2007). Elle est diffusée par la caisse de santé Philos et l'Office fédéral de l'agriculture, avec le soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique.

Sa recette est simple: «*Bien manger, bien bouger, c'est la clé d'une bonne santé.*» Pour cela, il suffit de respecter les deux pyramides qui servent de tables de la loi: la «pyramide alimentaire» et la «pyramide du mouvement». Le travail, avec ses contraintes, n'existe pas. La vie est un jeu d'enfant. Cette recette renvoie à l'infantilisation à l'œuvre, plus d'une fois, sur le lieu de travail. Donc aucune excuse ne

peut être invoquée par celui ou celle qui négligerait les «préceptes» du Décalogue du... bon entretien de son «capital santé.» On est membre du TCS: Touring Club de la Santé!

- La seconde proposition en découle. Si vous n'avez pas «tout fait» pour éviter l'AI ou l'AA, si vous n'avez pas «tout fait» pour réintégrer le marché du travail, vous êtes, *a priori*, des fraudeurs, au moins potentiels.

L'abus est au bout de ce genre de catéchisme auquel revient Benoît XVI. Comme tout catéchisme, il a peu à voir avec le monde réel, avec le vécu quotidien, avec ce qui est possible. Les «citoyens et les citoyennes» de l'URSS catéchisée de Brejnev le savaient parfaitement.

La «morale» de ce conte propagandiste peut se décliner ainsi. 1° Les victimes d'accidents au travail, de maladies professionnelles, de burn-out sont des coupables ou, au moins, soupçonnées de l'être. 2° Dès lors, elles risquent d'être considérées comme des simulateurs, des profiteurs. 3° Quant aux responsables économiques et politiques, qui façonnent pour l'essentiel le contexte social dans lequel les salarié-e-s doivent agir, ils sont blanchis. 4° Un blanchiment qui va profiter aux assureurs privés cherchant à étendre leur marché. 5° Et aux grandes fortunes, aux capitaux et aux entreprises qui

cherchent, avec ardeur, à payer le moins d'impôts possible, à ne pas abonder le budget public.

A l'origine: l'inégalité sociale

Ce discours officiel doit cacher, oblitérer, taire l'inégalité sociale, structurée et reproduite par le système capitaliste. Une inégalité qui se traduit brutalement face à la maladie, au handicap, à l'accident au travail, face à la mort. Une inégalité qui, pour la très large majorité, perdure de la naissance à la mort.

Nombreuses sont les études qui indiquent que si l'espérance de vie augmente régulièrement, les inégalités de santé ne se réduisent pas. Certaines ont tendance à s'accroître, en particulier selon l'insertion dans un secteur et dans la hiérarchie de l'organisation du travail, ainsi que selon le parcours professionnel: évolution professionnelle avec l'âge, et chômage.

Une étude, datant de mars 2000, faite à Genève, indiquait que sur 5137 hommes nés entre 1925 et 1927 (retraite entre 1990 et 1992), l'espérance de vie des ouvriers non qualifiés et peu qualifiés était inférieure de 4,4 ans par rapport à ceux exerçant une profession libérale ou scientifique. Seuls 57 % des ouvriers étaient «arrivés» à 65 ans, vivants et sans handicap permanent. Les travailleurs du bâtiment étaient frappés d'invalidité. Ils avaient certainement oublié «de bien

manger et de bien bouger» (E. Gubéran, M. Usel, *Mortalité prématurée et invalidité*, OCIRT, 55 p.).

Selon l'OFS (Office fédérale de la statistique) 44 % des salarié-e-s, en 2002, disaient avoir subi une forte tension nerveuse au travail. Pas étonnant que quelque 30 % des consultations médicales des personnes actives professionnellement sont liées, explicitement, au travail.

Suite au suicide de trois cadres au Technocentre modèle, planté dans la verdure, de

Renault à Guyancourt (dans les Yvelines, en France), un sociologue du travail répondait ainsi à la question: «Comment expliquer ces drames?»: «*Par une demande trop forte adressée aux salariés. En gros, on leur a demandé il y a deux ans de changer leur organisation du travail et d'augmenter simultanément leur productivité, cela en un temps record. Devenir Toyota ou Nissan, tout en sortant deux modèles de plus par an, avec la tension du «faut y arriver, sinon Renault va mourir». La barque était dangereusement chargée.*» (Ph. Askenasy et alii, *Organisation et intensité du travail*, Ed. Octarès, 2006)

Cette situation existe en Suisse. Mais elle est camouflée, elle est tue. Une sorte de honte pèse, lourde comme une chape de plomb, sur la prise de parole individuelle et collective. Les marges de manœuvre se réduisent. Alors, la commotion survient, la tumeur grandit. Qui abuse?

Les médecins témoignent – malgré les diverses pressions de la Suva et des assurances-maladie – que les «abus» sont négligeables. Le président de la FMH, Jacques de Haller, explique: «*Durant mes 21 années de pratique professionnelle, je n'ai quasiment rencontré aucune personne simulant l'invalidité. Près de 99 % des cas traités relevant de l'AI avaient besoin de la rente.*» (*Sonntags-Zeitung*, 15 avril 2007, p. 31) Et des enquêtes faites à Soleure le confirment. Ladite fraude ne représente que 0,3 % du budget, selon les offices AI eux-mêmes. Dans le domaine des assurances privées, ce taux est considéré comme oscillant entre 5 % et 10 %...

Les abuseurs seront-ils reconnus comme tels?

Mais là n'est pas le centre du vrai débat, de la véritable opposition à la 5^e révision et à ses tenants. La propagande mensongère a mis à l'envers le monde de la maladie ainsi que de l'invalidité, pour ne pas dire

de la mort. Réduire le déficit de l'AI (voir p. 3) passe non par une «mobilisation contre les abus», mais par des mesures très concrètes contre les véritables abuseurs.

De simples questions permettent de clarifier les choses, de rétablir la vérité, de voir que le roi Couchepein et ses collègues sont nus, une fois leur démagogie tombée.

- Pourquoi aucune mesure sérieuse n'est-elle prise afin de mettre en place un dispositif de détection précoce – s'appuyant sur la libre activité des salarié-e-s, ouvriers et cadres, dont les droits démocratiques seraient protégés, car ils réduisent les coûts de l'AI – afin de mettre en lumière et d'intervenir face à des conditions de travail nocives pour la santé physique et psychique?

- Pourquoi ne pas introduire dans le Code des obligations l'obligation pour les employeurs de mettre à disposition un cadre de travail respectueux de la santé? Cela implique que l'intervention des travailleurs soit possible.

- Pourquoi ne pas bloquer les transferts de charges financières effectués par les employeurs en direction de l'AI et de l'AA? En effet, nous l'avons vu, ils se défaussent en «socialisant» trois fois sur le dos des travailleurs (cotisations, impôts et captation de la survaleur créée) les coûts d'un travail qui rend malade et suscite des accidents?

- Pourquoi ne pas contraindre les employeurs à engager des salarié-e-s en voie de «reconversion», comme l'exige la loi en France (voir page 8), au lieu de la laisser «déverser» des malades et handicapés vers l'assistance sociale?

Ces mesures élémentaires seraient possibles le jour où les salarié-e-s ne seront plus des simples «ressources humaines», des objets produisant de la plus-value, mais des sujets actifs, dans tous les domaines, au sein de la société et sur le lieu de travail. ■



Parlons salaires... et plus-value

Le travail rémunéré n'empêche pas de «tomber dans la pauvreté». L'étude de Caritas (Christin Kherli et Carlo Knöpfel, *Manuel sur la pauvreté en Suisse*, 2007, p. 80) indique que 231'000 personnes, âgées de 20 à 59 ans et exerçant une activité rémunérée vivaient en 2003 dans un ménage de wor-

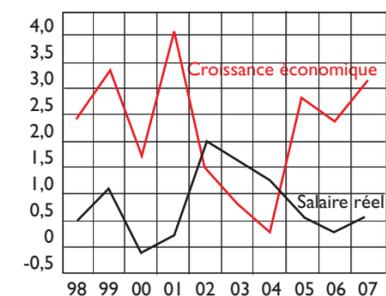
king poor. En 2004, 137'000 ménages avec un total représentant 513'000 personnes, dont 233'000 enfants comptent des working poor. Il y a là l'image de la surexploitation d'une force de travail fragilisée. Les effets se mesurent en termes de «manques»: de stabilité de l'emploi, de protection légale, de revenu pour subvenir à des besoins élémentaires, de ressources pour échapper à la désaffiliation sociale.

A l'opposé, les salaires – sans mentionner les retombées de la fortune accumulée – des PdG des grandes sociétés reflètent la distribution de plus en plus inégalitaire de la richesse produite par l'ensemble des salarié-e-s.

Exemples du salaire – de la captation de la plus-value – des «Chef» comme l'écrit la *HandelsZeitung* (16-22 mai 2007): D.Vasella, Novartis: 44 millions (+24,6 % par rapport à 2005); M. Ospel, UBS: 26,591 M (10,9 %); F. Humer, Roche: 21,6 M (14,3 %); W. Kielholz, Credit Suisse: 16 M (32 %); P. Brabeck, Nestlé: 14 M. (1,8 %); S. Scheiff, Adecco: 7,9 M (?); T. Limberger, Oerlikon: 7,7 M (266,3 %); E. Tanner, Lindt & Sprüngli: 6,17 M (16,5 %); M. Pragnelli, Syngenta: 5,37 M (3,5 %); A. Schindler, Schindler: 5,1 M (10,9 %), A. Rummelt, Sandoz-Novartis 4,7 M (?); R. Bär, Julius Bär: 4,5 M (59,6 %); J. D. Gier, Julius Bär: 4,5 M (60,7 %); M. Ackermann, Holcim: 4,07 M (-1,2 %); R. Dörig, Swiss Life 3,95 M (9,8 %); P. Forstmoser, Swiss Re: 3,99 M (30,8 %); R. Schäuble, Bâloise: 2,97 M (26,9 %); E. Jornod, Galenica 2,015 M (37 %), E. Walser, Helvetia: 1,32 M (?); C. Bubb, Implania: 1,27 M (13,8 %).

La simple comparaison (graphique *Les salaires stagnent malgré le «boom»*) entre l'évolution du PIB (Produit intérieur brut) et celle des salaires réels – évolution exagérée car n'incluant pas les primes qui amputent le salaire disponible en 2006 de 0,3 % en moyenne ni la hausse des cotisations au 2^e pilier – donne une idée de la distribution inégale de la richesse. Cela traduit, sur le fond, l'allocation structurellement inégale de la propriété privée. Une comparaison entre ces salaires et les hausses des revenus (salaire + fortune valorisée à la Bourse, voir graphique SPI) de la couche des 20 % les plus riches révélerait un fossé aussi insondable que l'ensemble de projets réactionnaires de défiscalisation de ces riches par Merz. (CAU)

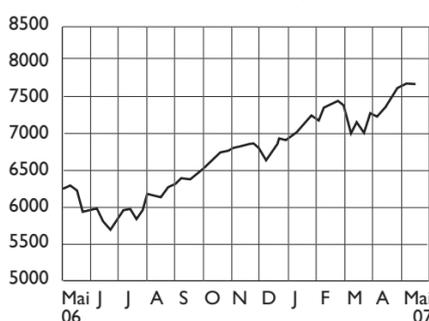
Les salaires stagnent malgré le «boom»



Salaires réels et croissance économique (PIB), changement en % par rapport à l'année antérieure.

Source: OFS/IWV

Swiss-Performance-Index (SPI)



Source: Thomson Datastream, NZZ am Sonntag, 13.04.07

Le véritable abus: la mystification d'un déficit construit

La matraque propagandiste de Couchepin et Merz: le choc des chiffres biaisés et des mots trompeurs, le silence sur les maux réels

CHARLES-ANDRÉ UDRY

• Depuis le début des années 1990, le chômage s'est durablement installé en Suisse. Les chiffres officiels diffusés par Serge Gaillard, responsable au Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), relèvent de l'illusionnisme. La statistique crée la confusion entre diverses catégories: inscrits auprès des ORP (offices régionaux de placement), personnes à la recherche d'un emploi, travail à temps partiel contraint, etc. Le pronostic de Serge Gaillard d'un chômage effectif se situant, bientôt, à 2 % de la population active est un tour de passe-passe, signe de ses bonnes dispositions face à son nouvel employeur. Lui qui professait un keynésianisme de droite devrait au moins s'interroger. Avec moins de 3 % de taux de chômage, pourquoi les salaires empruntent toujours la voie basse? Soit le patronat est un exploitateur diligent, soit la réalité dudit marché du travail n'est pas celle qu'il entrevoit au travers de ses nouvelles lunettes fédérales. Soit les deux dimensions se combinent. Cela est d'ailleurs la bonne réponse.

Il faut un mensuel de droite, *MARKET.ch*, pour souligner – citant Yves Niedegger, spécialiste du droit du travail – que: «L'explosion du travail temporaire [très souvent contraint et à bas salaires] est également un indice de la profonde mutation subie par le marché suisse du travail. Le travail temporaire a fait un bond de 20 % ces dernières années et comptabilise aujourd'hui quelque 260'000 personnes.» (Mai 2007, n° 49, p. 18)

Si à cela on ajoute le nombre de personnes à l'aide sociale ou soutenues par leur famille, les chiffres donnés par l'économiste «scientifique» du Seco Serge Gaillard ne s'imposent pas. Certes l'«ex-syndicaliste a trouvé un emploi élevé. De là il analyse, un peu différemment, le sous-emploi, avec ses salaires intrinsèques, ainsi que le chômage et les chômeurs.

• Les quelque vingt dernières années ont été marquées par la brutalité de la réorganisation du procès de production et de travail. Cela dans tous les secteurs. Travailler est devenu beaucoup plus risqué et plus stressant pour une majorité des salarié-e-s. Qu'ils le reconnaissent ouvertement ou non, les effets physiques et psychiques se font, à la longue, sentir. L'insécurité de l'emploi a été mise à nu, les licenciements se sont multipliés. Un nombre croissant de salarié-e-s vit sous la «pression» des effets de la sous-traitance en cascade. La souffrance au travail s'exprime au travers du corps, de la déprime, et trop peu souvent par le biais de la parole revendicatrice et de l'action collective.

C'est dans ce contexte social, brutalement modifié, que doit être comprise l'aug-

mentation du nombre d'accidents et de cas d'invalidité, liés, directement ou indirectement, au travail.

• Le Conseil fédéral et les «élus du peuple» aux Chambres ferment les yeux sur ce refaçonnage de la société au travail. Ils en absolvent totalement les responsables: le patronat. Certes, on n'allait pas leur demander de mettre en question le système. Toutefois, ils pouvaient, au moins, prendre en considération des causes immédiates, si lumineuses au point de les aveugler. En fidèles coopérants des assurances privées et de la politique d'austérité budgétaire, «nos élus» n'ont eu qu'une cible: réviser la LAI (Loi sur l'assurance-invalidité) afin de diminuer les déficits de l'AI, réduire le nombre de rentes allouées, supprimer des prestations versées qui tiennent juste à flot les rentiers, etc.

L'intention était clairement affirmée depuis juin 2005 dans le message du Conseil fédéral: «Grâce aux mesures proposées dans le présent message ainsi que dans le message concernant le financement additionnel, l'assurance-invalidité ne devrait plus être déficitaire à partir de 2009 et le compte de capital de l'AI indiquera un solde positif à partir de 2024.»

• Selon la tradition, on assène des chiffres: la dette de l'AI se montre à 9,3 milliards de francs. Le déficit annuel de 2006 est de 1,6 milliard. Pour faire impression, on matraque une autre somme: chaque jour, le déficit augmente de 4,4 millions de francs.

Que nous cache-t-on? Tout d'abord, la dette – liée aux

dépenses dues aux rentes de l'AI et au nombre de rentes, nombre qui croît plus que le volume en francs des rentes versées, bien que depuis 2004 les courbes deviennent parallèles – se creuse depuis le début des années 1990. Ce que confirme le graphique distribué par le Conseil fédéral (OFAS, «5^e révision de l'AI, votation populaire du 17 juin», p. 5).

Or, depuis ces années, a été mise en place une «gestion des ressources humaines» que l'on peut qualifier d'invalidation: «rendre quelqu'un invalide». Une invalidation qui frappe des milliers de travailleurs et travailleuses, parmi lesquels ne sont pas comptés tous ceux et toutes celles qui, «au noir», connaissent les conditions de travail les plus dures, dans l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat, la construction et l'agriculture.

Ce travail «au noir» – autrement dit la mise à disposition des employeurs d'une force de travail très fragilisée – correspond, avec un critère de réalisme, à environ 300'000 emplois équivalents plein-temps. Friedrich Schneider, dans une étude intitulée «Shadow Economies and Corruptions All Over the World: What Do We Really Know», septembre 2006, IZA Discussion Paper (IZA est une fondation sponsorisée par Deutsche Post, elle travaille avec l'université de Bonn), estime, lui, que l'équivalent plein-temps est proche de 500'000, à partir d'un modèle discutable.

En un mot, les employeurs, répondant aux impératifs de la compétitivité dont ils ont fait un dogme, ont simplement collectivisé, socialisé, le coût de l'exploitation, de la flexibilisation, de la précarisation et de l'inten-

sification du travail. Cette socialisation, opérée par les mentors du moins d'Etat, du moins de dépenses publiques, se retrouve dans le déficit de l'AI. Or, la 5^e révision n'exige rien d'eux (voir encadré en page 2 sur les revenus des grands patrons et les profits des entreprises).

De manière préméditée, patronat et Conseil fédéral ont laissé le déficit s'accroître.

C'est une tactique habituelle. L'apparente énormité du déficit justifie un traitement de choc: la 5^e révision de l'AI, puis la 6^e et aussi celle de la Loi sur l'assurance-accidents, qui est en chantier.

• En fait, les sommes agitées par le grossier manipulateur P. Couchepin sont réduites, petites. Comparons-les à de véritables sommes, celles qui font qu'une certaine Suisse est respectée. En 2003, 6173 personnes déclaraient en Helvétie – nous disons bien déclaraient, ce qui est quasiment un acte de charité dans ce pays – une fortune nette (endettement déduit) représentant un total de 196 milliards de francs. Leur fortune effective est, à coup sûr, un multiple de ce chiffre.

En comparaison, la dette de l'AI ne représente que 4,5 % de cette fortune. Un impôt indolore – terme que l'on utilise à tort pour la TVA – pourrait être sans difficulté appliqué à ces quelque 6000 contribuables. Pourtant, c'est le contraire qui se fait. La défiscalisation des fortunes et du capital est une obsession de H.-R. Merz. Et cette obsession-là, il la concrétise.

• Quant aux déficits annuels de l'AI, 1,6 milliard de francs, comme mentionnés ci-dessus, ils pourraient aisément être comblés en augmentant les cotisations AVS-AI de 0,3 % pour les salarié-e-s et de 0,3 % pour les employeurs, donc 0,6 % au total.

On pourrait même discuter de la répartition 0,3 %-0,3 % lorsque l'on compare la hausse des profits et des dividendes

transférés aux actionnaires à la courbe plane des salaires de plus de 70 % des salarié-e-s.

Pour rappel, 1 % des cotisations AVS-AI représente la somme de 2,7 milliards. Comparez cela avec le 1,6 milliard de déficit de l'AI et posez-vous une question: est-il possible, dans le cadre même du système actuel, de remplir «le trou de l'AI»? Poser cette question, c'est y répondre.

Ces chiffres dénoncent encore plus la politique du Conseil fédéral: selon la loi, les collectivités publiques financent 50 % des dépenses de l'assurance-invalidité. Donc, la hausse des cotisations AVS-AI pourrait être réduite de moitié: 0,3 % – donc, 1,5 % et 1,5 % – et non pas 0,6 %.

Le reste pourrait être financé par un impôt, ridiculement bas, sur les fortunes déclarées, c'est-à-dire sur une fraction réduite de la fortune réelle.

Les Chambres et le Conseil fédéral ont, en mars 2007, bloqué toute discussion sur le financement de l'AI. Ils voulaient imposer, à coups de matraque et avec une canonade de mensonges, la 5^e révision.

Où trouve-t-on des abus grotesques, caricaturaux? Dans le camp de ceux qui dénoncent les abus, imaginaires, de celles et ceux qui sont contraints à avoir recours à l'AI.

Qui peut donc, raisonnablement, ne pas rejeter, avec raison et conviction, cette 5^e révision de l'AI?

«La raison économique nuit à la santé»

Depuis 20 ans, la sociologue française Annie Thébaud-Mony – directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – explore les risques sanitaires sur les lieux de travail. Elle vient de publier un ouvrage remarquable: *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Ed. La Découverte, 2007. Dans un entretien, elle indique que: «Depuis cinq ans, nous interrogeons systématiquement les patients de quelques services hospitaliers de la Seine-Saint-Denis [grande banlieue parisienne], dans trois hôpitaux, pour consolider notre expertise sur l'identification des expositions aux cancérigènes sur les quelque 600 dossiers enregistrés depuis quatre ans. Les résultats nous indiquent que 85 % des patients sont exposés à des cancérigènes sur leurs lieux de travail. Il s'agit de différents types de cancérigènes sur des durées qui vont de dix à quarante ans. Les conséquences sont peu reconnues comme des maladies professionnelles dont la liste et les critères sont très restrictifs [mais beaucoup moins qu'en Suisse]. Ce qui fait que, sur les 600 cas que nous étudions aujourd'hui, à peine plus d'une centaine ont obtenu une reconnaissance de leur maladie professionnelle. Si ce n'est pas une mise en danger d'autrui, qu'est-ce que c'est? La logique d'assurance surplombe le risque au travail considéré comme «normal», inéluctable, et assuré comme un «dégât des eaux»! [...] Alors qu'on ne peut plus nier certains risques pour la santé, les stratégies d'entreprise consistent à les sous-traiter. C'est ce que fait EDF [Electricité de France], avec la maintenance et le risque radioactif. Et c'est ce que font généralement toutes les industries en reportant sur les salariés la responsabilité des enjeux de la production. Ce qui implique des contraintes mentales, notamment de harcèlement moral, et des contraintes physiques liées à la sous-traitance et à la délocalisation. Comment expliquer ces récents cas de suicides, notamment d'ingénieurs, de cadres, de techniciens de haut niveau [au Centre de recherche de Renault-Nissan dans les Yvelines]? On leur fait supporter le poids des contradictions que les directions n'ont pas le courage d'assumer.

Les entreprises sous-traitent les risques sanitaires, dans le nucléaire, la pétrochimie, l'industrie automobile. S'il y a des dégâts, le lien entre ceux qui les ont provoqués et ceux qui les subissent est coupé. Comme les sous-traitants supportent à eux seuls 80 % de l'exposition, nous observons des cancers très graves liés, par exemple, à des expositions aux rayonnements ionisants.»

Paroles d'un syndicaliste de terrain: «La maladie ou l'accident, c'est un drame, pour

Les propos très majoritaires sur la 5^e révision de l'AI – et celle qui suivra de la LAA – sont, systématiquement, à ce propos, une émission de la TSR a bien embrassé sa dénomination, infrarouge: soit «des radiations qu'un spectre solaire». Entre être vue et être invisible, la «nuance» n'est pas médiocre.

Nous publions ici le témoignage d'un travailleur, militant syndicaliste de longue date. Etant donné l'intolérance face aux réflexions critiques – quelle réflexion effective peut ne pas être critique? – au sein du plus grand syndicat de l'USS (Union Syndicale Suisse), la rédaction de La brèche a choisi de ne pas révéler le nom de ce militant responsable. Elle le connaît depuis fort longtemps. Si la direction d'Unia veut le connaître, elle peut s'adresser – en toute confiance – directement à l'éditeur responsable de La brèche, Alain Gonthier, ou à son rédacteur, Charles-André Udry.

En arrière-fond des révisions-liquidations de la LAI (Loi sur l'assurance-invalidité) et de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents), une réalité s'impose: la quotidienneté du travail et l'usure qui en découle. Puis la course d'obstacles à franchir, exténuante, ainsi que le labyrinthe d'embarras et de difficultés, construit avec cet esprit pervers propre aux administrations qui obéissent aux ordres. Une illustration de cette réflexion de Hannah Arendt: «Si la violence remplit la même fonction que l'autorité [à savoir faire obéir], alors la violence est l'autorité.»

L'attestation, en quelque sorte, de ce syndicaliste de terrain étaye, de même, la formule de Marx se rapportant au «despotisme d'usine», c'est-à-dire aux effets de la division du travail sous le capitalisme. Ces effets s'expriment en termes d'inégalités sociales, mais aussi sous les multiples traits que prennent les formes du pouvoir, de l'autorité: sur les chantiers, dans l'usine et, en prolongement autant qu'en renforcement, hors de l'usine, dans les diverses sphères de la société, de l'Etat, entre autres. (Réd.)

Le salarié syndiqué qui prend contact avec nous, pour raison de maladie ou d'accident, reflète la réalité de l'individualisation – plus exactement de l'isolement – face à la maladie ou à l'accident. On s'en aperçoit immédiatement, car il s'adresse à nous comme à un bureau d'assistance sociale, avec moins de crainte, certes.

«Un travailleur doit être rentable chaque minute»

Dans la construction, il faut avoir à l'esprit qu'une grande partie des travailleurs ne maîtrise pas la langue, soit le français, soit l'allemand; sans mentionner la complexité des textes administratifs. En outre, l'ensemble des papiers à remplir les effraie. Les délais de réponse ne sont parfois pas respectés, ils n'en étaient simplement pas conscients. Donc, dès le départ, ils peuvent faire face à un mur, difficile à franchir.

Même au plan syndical, le vocabulaire a changé. Au même titre que dans les bureaux de chômage «gérés» par le syndicat, le terme de «client» a remplacé celui de travailleur accidenté ou malade. Ce terme de «client» crée, de fait, une coupure symbolique entre le salarié et le représentant du syndicat, quand bien même la majorité des syndicalistes ne s'en rend pas compte.

Dans le domaine de la construction, on constate un autre changement: il y a dix ou quinze ans, les entreprises cherchaient à ménager des postes tels que celui de magasinier, ou ceux consistant à s'occuper du baraquement, à nettoyer des planches; en un mot des boulots moins pénibles, pour des salariés exténués, usés par le travail. C'était une forme de reconnaissance, peut-être paternaliste, mais qui permettait de tenir jusqu'à la retraite.

Aujourd'hui, cela n'existe plus. Un travailleur doit être

rentable à chaque minute. On lui dit qu'il doit «être efficace», qu'il doit s'investir et faire de la qualité, même quand les délais imposés le contraignent à saloper le boulot.

Donc, nos «clients» – selon le vocabulaire que l'appareil syndical nous demande d'utiliser – sont plus d'une fois des travailleurs qui auraient trouvé dans leur entreprise, il n'y a pas si longtemps, un lieu de travail un peu protégé.

Cette pression permanente fait qu'une «incapacité de travail», même limitée, n'est plus acceptable par les directions d'entreprise, d'autant plus que les principaux donneurs d'ordre (les grandes entreprises) ne «gèrent le personnel» qu'à travers de la cascade de sous-traitants.

«Se refiler la patate chaude»

Dans ce contexte, nous nous trouvons devant une situation que je qualifierai ainsi: «le jeu de se refiler la patate chaude». Le travailleur accidenté ou malade est renvoyé de l'assurance à la Suva (ancienne CNA: Caisse nationale d'assurances accidents), de la Suva à l'assurance. Le principe est simple: toutes les institutions qui devraient payer essaient de ne pas le faire. On arrive même à des situations – lorsque le dossier traîne soit à l'AI, soit à la Suva – où des salariés sont ballottés entre le chômage et l'aide sociale, tout cela dans une jungle administrative, extrêmement bien ordonnée, car contrairement à l'apparence immédiate les jungles sont organisées.

Il faut avoir à l'esprit qu'un accident peut paraître dans un premier temps bénin. Ses conséquences se révèlent peu à peu. Il est courant dans la branche de la construction de faire une chute, de tomber, de ne pas vouloir montrer qu'on a

mal face aux collègues, de penser que ce n'est rien, puis le lendemain ou une semaine après ou plus tard cela devient grave. Ainsi, un travailleur dont l'état de santé dégradé est lié à un accident va tomber sous la catégorie maladie. Si le délai entre «la cause immédiate» et «l'effet reconnu» est relativement grand, il peut y avoir une sorte de jeu de la patate chaude entre l'assurance-maladie et la Suva lorsque le salarié est contraint de se porter pâle.

Derrière, il y a selon moi aussi une stratégie patronale. En effet, les cotisations à la Suva montent assez vite s'il y a des accidents et elle est totalement à charge du patron. Ce qui n'est pas le cas pour l'assurance-maladie.

Durant la période d'examen du dossier interviennent les médecins-conseil de la Suva ou de l'assurance-maladie. Ils tentent de remettre en question les diagnostics posés par un médecin. J'ai vu des cas où un travailleur avait été opéré par un médecin professeur d'un hôpital universitaire; ce qui n'est pas rien en Suisse allemande! Or le diagnostic de ce dernier était mis en question par le médecin-conseil, ce qui peut arranger la Suva et le patron vu le système de cotisation.

Le médecin-conseil a un seul objectif: poser un diagnostic selon lequel l'accidenté est apte à gagner un salaire, parfois même supérieur à celui obtenu dans le passé, mais dans un autre poste ou une autre branche. Les propositions faites par le médecin-conseil sont plus d'une fois surréalistes.

«La sous-traitance et ses réseaux occultes»

Dans la construction, selon mon expérience et des enquêtes statistiques modestes, les travailleurs les plus susceptibles de «subir un accident» ou de «tomber malades» – formules qui donnent une dimension naturelle, inévitable, à la maladie ou à l'accident – sont les moins qualifiés. En général, ce sont eux qui, au bout de la chaîne, reçoivent le plus violemment la contrainte du temps: finir le ferraillage ce soir, vibrer le béton de suite, monter les planches tout de suite, etc.

L'argument de l'entreprise est simple: si nous ne rendons pas le chantier terminé à telle date, nous devons payer une amende et notre marge bénéficiaire est déjà réduite, ce qui n'est pas faux pour des entreprises de sous-traitance.

D'ailleurs, cela les conduit à essayer de maintenir la marge bénéficiaire en organisant un véritable réseau occulte de temporaires, de permis F que l'on fait loger dans une chambre meublée et que l'on engage au jour le jour par des bureaux de travail intérim, un réseau de sans-papiers. On est vraiment aux limites du travail

sans aucun droit, du salarié esclave.

C'est une image de la régression sociale liée à l'emprise du capital financier et spéculatif dans la construction et aux restrictions budgétaires dans les travaux d'infrastructure, même si ces budgets servent toujours à sucrer, abondamment, les grands donneurs d'ordre du type Implania.

Par exemple, dans mon secteur de travail syndical, construire un cinéma, un ensemble commercial ne signifie rien d'autre qu'accroître la pression quotidienne sur le travail: le maître d'œuvre a signé un contrat dont les clauses intègrent l'ouverture à une date donnée du cinéma ou du complexe commercial. Si cette date n'est pas respectée, une amende tombe.

C'est une forme de gestion où le «client roi» dicte, au travers de nombreux chaînons intermédiaires, des conditions de travail de pire en pire.

Dans cette situation, j'ai vu de nombreux contremaîtres se plaindre de ne pas pouvoir appliquer les normes de sécurité et en souffrir, se sentir coupables de ne pas pouvoir faire leur métier, eux qui savent ce qu'implique chaque type de travail, chaque type d'activité. Et on les voit osciller entre la démission, l'engueulade, la crise.

«Rendez les plaques!»

Ces auxiliaires accidentés ou malades – qui ont un salaire inférieur aux 4500 ou 5000 francs brut dans la construction – se retrouvent avec un revenu amputé de 20 %, lorsqu'ils tombent malades ou sont accidentés. Leur femme parfois travaille, même si elle a des enfants. Mais où travaille-elle? Dans des blanchisseries, dans l'industrie alimentaire, dans le nettoyage, dans un EMS; parfois à temps partiel, avec le salaire qui va avec, mais avec des horaires très flexibles vers le haut.

Le revenu familial est donc limité. Avec les indemnités journalières du «chef de famille» plus le salaire de la femme, il est plus difficile de finir le mois qu'auparavant. Quand ils toucheront une rente, la situation sera encore pire, ce qu'on n'ose parfois pas leur dire.

Beaucoup de personnes ne réalisent pas un élément pratique, apparemment de détail: sans la voiture, achetée d'occasion, il n'est pas possible d'aller au travail, de conduire, avant le boulot, ou le soir, sa femme à l'endroit où elle est salariée; ou encore d'amener les gamins à l'école, en se débrouillant avec des horaires impossibles.

Je voudrais insister sur ce point: souvent la «récompense» du travail a été de s'acheter une voiture. Le travailleur se trouve à l'assistance sociale. Parce que, par exemple, la rente AI ou de la Suva est trop basse durant une longue procédure de recours, et que les complémentaires ne permettent pas d'atteindre le minimum vital. Dès lors l'assistance peut l'obliger à rendre les plaques. De cette façon, la voiture ne peut même pas être donnée à un ami ou à un autre membre de la famille élargie! Cette dépossession est une condition pour continuer à recevoir une aide.

«Au boulot, à 16 ans; l'école d'infirmière, ce n'est pas pour vous»

Lorsque la femme ne travaille pas et que l'homme tombe malade ou touche une rente AI, la pression des institutions est très grande pour «mettre» la femme sur le marché du travail, même s'il y a trois enfants. Et ce sera l'homme invalide qui s'en occupera. Il n'est pas toujours préparé à le faire; les répercussions sont nombreuses au plan des rapports familiaux, de l'éducation, de la scolarisation, du ciment familial...

Je ne connais pas d'études sérieuses faites par le syndicat sur cela, sur les bases maté-



« toute la famille »

ent séparés du monde réel du travail. Qui sont en deçà du rouge, dans le

rielles effectives de ces changements. Et ce n'est pas un psychologue scolaire, malgré ses mérites, qui peut saisir l'ensemble du processus, tant la quotidienneté du travail dans la construction lui est étrangère. Je n'insisterai pas, ici, sur le fait que cette mise au travail peut déboucher sur une maladie ou un accident de la femme qui est encore moins socialisée, maîtrise encore moins la langue, dans certains cas, que son mari. Les difficultés pour se sortir du labyrinthe de la procédure seront encore accrues.

Je connais des cas où l'institution d'assistance peut contraindre la fille d'un travailleur albanais ou kosovar invalide à ne pas suivre, par exemple, une école d'infirmière; une formation qui est le rêve de toute la famille pour se sortir de sa situation, pour monter d'un échelon.

Le mécanisme que j'ai expérimenté est le suivant: avec peu de rente de la Suva ou de l'AI c'est l'assistance sociale qui exerce cette pression sur la fille et la contraint d'aller travailler dans une entreprise de nettoyage ou de l'agroalimentaire. On mesure le drame.

Mais ces mécanismes servent de même à alimenter les emplois que l'on caractérise, par la suite, d'emplois de «travailleuses pauvres» ou de «travailleurs pauvres». On est loin de l'intégration proclamée et de la voie vers l'apprentissage helvétique valorisant». D'ailleurs, il faudrait, d'abord, trouver une place. Et cela relève d'un vrai gymkhana!

Je connais des exemples de jeunes filles qui se sont mariées à 17 ans, pour se sortir et ne pas être contraintes de prendre n'importe quel boulot, L'explication culturaliste, ici, est une fois de plus biaisée, mais si facile à établir dans un séminaire d'universitaire sociologiques, charitables.

« Apportez un salaire d'appoint, sortez, travaillez! »

Je connais aussi des cas où l'aide sociale fait pression sur la femme pour qu'elle apporte «un salaire d'appoint». Si cette femme, immigrée de la première génération, dans sa conception du fonctionnement de la famille, se consacrait à l'éducation des enfants, en vivant avec le salaire du mari, la contrainte de l'assistance sociale est ressentie comme une humiliation. C'est une blessure qui est infligée.

D'ailleurs, avoir une grande disponibilité en temps pour les enfants, jusqu'à un certain âge, se défend parfaitement. A nouveau, cette attitude envers les enfants en bas âge ne peut être imputée, de manière simpliste, à une sorte de culture arriérée musulmane, comme certains l'écrivent.

Or, ces femmes ne savent souvent pas la langue allemande, pour ne pas mentionner

le suisse-allemand. En ce cas, un effort, pas autoritaire, d'apprentissage des langues – ce que la Suède a fait – ne devrait pas être négligé.

Mais je le répète, il y a un double problème: tout d'abord, la non-maîtrise de la langue maternelle qui rend difficile l'apprentissage d'une langue étrangère; et l'inexistence d'une impulsion à l'apprentissage, socialement acceptable et accompagné par des personnes de sa communauté ainsi que des Suisses.

Donc, la maladie ou l'accident est une véritable tragédie. Et je pense que le penchant à prévenir cette tragédie, à l'empêcher, à l'écarter pousse des travailleurs et des travailleuses à ne pas reconnaître un accident ou une maladie; qui s'impose à eux plus les jours passent, qui envahit de plus en plus le corps et l'esprit.

Quand on entend parler d'abus, on ne peut au mieux que se dire: ceux qui l'affirment vivent sur une autre planète. Certes, ce n'est pas le cas des dirigeants patrons de l'UDC et du Parti radical ou du PDC (démocrates-chrétiens). Leur boussole indique un seul nord, maintenir les marges bénéficiaires en jouant sur trois variables: le salaire, l'intensité et la durée du travail, et le minimum de stocks de produits intermédiaires ou de capital «immobilisé» pour les machines. Ces dernières sont en leasing à temps déterminé, et non plus achetées.

« L'invention d'un emploi fictif »

Passons à un autre problème. La Suva peut décider qu'un dossier doit être clos. Elle détermine un taux d'incapacité de gain de 40 % – c'est-à-dire un taux d'invalidité (!), puisque c'est le seul critère en Suisse – avec une rente très basse et l'obligation de trouver un travail qu'il est pratiquement impossible de dénicher selon les critères déterminés par la Suva ou l'AI.

Plusieurs fois, j'ai eu l'expérience directe d'un travailleur à qui l'on disait qu'il était apte à exercer une profession, cela à partir de critères tels qu'être en position assise ou debout, selon un certain rythme, de ne lever que 5 kg, etc. Cela correspond à... une profession qui n'existe pas dans le monde réel: 60 % d'un travail léger – en cas de taux d'invalidité de 40 % pour faire image – cela n'existe pas dans le monde d'aujourd'hui.

Par la suite, c'est ce travailleur ou cette travailleuse qui avec cette profession fictive doit se rendre à la caisse de chômage. Les employés de la caisse de chômage savent que ce type de travail n'existe pas. Ils peuvent lui verser les indemnités. Mais, le travailleur perd toute confiance en lui-même, car le chômage devient le signal matériel d'une incapacité construite à trouver un emploi. Et aujourd'hui, si on

n'est pas 100 % en forme, on ne résiste pas longtemps sur un chantier. Peut-être que quelques contremaîtres très qualifiés peuvent se réadapter.

Suite à un tel parcours, le travailleur ou la travailleuse demandeur d'un tel emploi illusoire se trouve dans une situation de misère matérielle et, de plus, il ou elle subit une humiliation démoralisante.

Là on entre dans, si j'ose utiliser la formule, une tragédie durable, avec une déprime profonde, une perte d'estime de soi-même; d'autant plus que l'appui social et psychologique bien effectué est rare.

On assiste le travailleur plus qu'on ne l'appuie, on le culpabilise plus qu'on ne lui donne confiance. Le personnel n'est pas formé à co-élaborer une stratégie de défense et de reconquête d'une dignité, sous une forme ou une autre, incluant y compris un travail initialement mal payé. Puis, les médias diffusent l'idée d'une «tendance naturelle à être assisté» – alors que cela est vécu comme un camouflet la plupart du temps –, ce qui est censé fonder la propagande sur les abus. Les «obus» de la droite nationale – de P. Couchepin (PRD) à Ch. Blocher en passant par Doris Leuthard – visent les plus faibles.

« Le travailleur sera ligoté, encore plus »

Un autre piège placé devant l'accidenté, c'est celui de la somme forfaitaire. On propose au travailleur une somme forfaitaire. Cette somme apparaît importante, quelques dizaines de milliers de francs. Mais après ce chiffre suit une phrase: pour solde de tout compte. Dit autrement, «avec ce forfait qui m'est donné je renonce à tout».

Si le travailleur a une récurrence, par exemple qu'une douleur au dos réapparaît, de manière aiguë, suite à la chute antérieure, la tactique de la Suva sera de faire passer cela sur le compte d'une maladie, d'une fragilité du dos qui remonte à l'adolescence ou même à l'enfance.

La récurrence liée à l'usure accrue après la reprise du travail n'est pas connectée à l'accident. Il y a là aussi tout l'enjeu du rapport entre cotisations Suva et cotisations à l'assurance-maladie du côté patronal, comme je l'ai dit avant.

En outre, dans le délai entre l'accident et la clôture dans un sens ou un autre du dossier, la Suva ou les offices AI agissent.



En quelque sorte, on place sous observation le travailleur dans un atelier afin de le tester; et maintenant, comme la 5^e révision le permet sans aucune restriction, les informations de tout type et venant de toutes parts permettent de ligoter encore plus la personne. Elle devra aller là où on lui dit, sans quoi, rétive, elle sera considérée comme ne respectant pas une procédure. Et alors, elle aura fait la preuve qu'elle mérite, simplement, d'être laissée sur le bord du trottoir.

« Se débarrasser des immigrés, avant trois ans »

Certains ne seront pas mis sous observation pour une raison des plus tordues. En effet, ceux et celles, immigrés, qui n'auront pas cotisé trois ans à l'AI n'auront plus droit, avec la 5^e révision, à une rente.

Quand on voit la circulation de travailleurs allemands, polonais, portugais, ex-yougoslaves dans la construction, l'inexistence quasi complète de contrôles sérieux des conditions de travail, les victimes de cette machinerie économique et institutionnelle sont toutes désignées.

Une fois de plus, les travailleurs et travailleuses immigrés – dont on réclame l'intégration, si ce n'est l'assimilation – sont traités comme des mouchoirs Kleenex.

Et tout cela est justifié par le discours dit «économique» de tout l'éventail politique représenté au sein du Conseil fédéral ou dans le parlement: les coûts de la construction en Suisse sont plus élevés qu'ailleurs.

Or, il n'est pas venu à l'esprit de tous ces remarquables penseurs politiques que ledit coût de la construction est en fait étroitement lié à la rente foncière. C'est-à-dire à une chose que l'on peut expliquer simplement: le prix de vente de l'immeuble, donc inclus son coût de construction, est déterminé, en dernière instance, par la capacité du dernier acheteur d'un bâtiment ou du dernier locataire (une banque, une assurance, un holding international, des personnes ayant des revenus élevés) à payer soit un loyer, soit un immeuble (y compris en empruntant et en pouvant ainsi diminuer ses impôts).

Ces prix vont tirer à la hausse tout le secteur immobi-

lier. Soit la part du loyer augmentera dans les dépenses des salariés. Soit ils devront déménager pour trouver un appartement moins cher, mais les frais de transport augmenteront, comme la fatigue.

Si on boucle la boucle, le travailleur immigré, qui ne recevra pas de rente AI parce que n'ayant cotisé que 18 mois (pas 36 mois), est pourtant celui qui a permis qu'au passage les sous-traitants, les donneurs d'ordre puissent encaisser leurs marges de profit. L'assurance, la banque, le bureau d'avocats ou le siège social d'une grande entreprise pourront répercuter sur leurs clients (primes, commissions, frais, etc.) le prix d'achat de l'immeuble de prestige ou de la location, tout en payant le minimum d'impôts, en fait rien, comparé aux impôts que doit payer une travailleuse ou un travailleur. Voilà une belle illustration des mécanismes englobant de l'exploitation capitaliste et du parasitisme rentier.

D'autres thèmes sont abordés en page 6 →

« Les espaces de résistance sont nécessaires à la santé »*

L'aménagement ergonomique de la place de travail pour lutter contre les maladies liées au travail à l'écran a généralement pour but d'augmenter la productivité du travail.

Un-e employé-e travaillant avec un clavier et une souris est soumis à de nombreuses contraintes physiques. Elles touchent la partie haute du corps: les poignets, les coudes, les épaules, la colonne vertébrale. Bien sûr, une fatigue visuelle découle des heures durant lesquelles nous avons les yeux rivés sur l'écran.

Pour résoudre ces «problèmes» – dans la mesure où ils sont surtout dommageables pour la productivité et pas seulement pour la santé – «on» vous conseille de faire des pauses, toutes les deux heures, de 5 à 10 minutes.

«On» demande, de même, aux salarié-e-s d'être à l'écoute de leurs douleurs et de corriger leur posture pour éviter que ces maux ne deviennent aigus.

Pour la fatigue visuelle «on» vous conseillera un environnement lumineux et de choisir un meilleur écran, à cristaux liquides de préférence. Si quelqu'un est contraint de rester devant son écran, «on» lui conseille d'alternier sa vision entre le proche et le plus lointain. Vous aurez compris que le «on» possède un nom et un prénom: c'est un membre bien intentionné de la hiérarchie.

Mais toutes ces postures – qui ne peuvent être négligées pour la santé, au sens étroit du terme – ont une contrepartie qui n'est pas prise en compte. Elles visent – de fait ou consciemment – à diminuer l'espace de liberté nécessaire à une bonne santé psychique.

Les mesures améliorant la santé au travail ne peuvent pas se limiter à une vision ne prenant en compte que les gains de productivité. Elles doivent intégrer le bien-être des salarié-e-s dans leur totalité, dans les rapports entre eux et avec l'objet de leur travail.

Les espaces de résistance font partie des conditions d'une santé physique et psychique. Sans cela, dans le futur, l'augmentation des maladies psychiques deviendra la règle. A l'instar des méfaits possibles des jeux vidéo que nous découvrons aujourd'hui. Le principe de précaution si important (selon les proclamations officielles) dans l'alimentation doit également s'appliquer dans le travail. Les événements récents chez Renault où des cadres se sont suicidés (site de Guyancourt en France) doivent nous faire prendre conscience où mène la «souffrance au travail».

*Témoignage d'un mécano-électronicien travaillant dans une entreprise «de pointe»

Utiliser l'intelligence de la pratique pour une formation nouvelle à 45 ans

Paroles d'un travailleur et syndicaliste de terrain. Une réflexion qui s'impose

«Le vrai-faux curriculum vitae et la réadaptation»

Je voudrais encore souligner l'inadéquation de ces stages d'adaptation et de formation. Ils ne partent pas des vraies connaissances acquises dans le travail. D'expérience, ayant travaillé pratiquement toute ma vie dans des entreprises, je sais dans des entreprises, je sais quelle intelligence il faut mobiliser pour construire quelque chose. Il y a des travailleurs qui ne savent pas vraiment lire un plan, mais qui le déchiffrent et construisent à partir de quelques indications données par le contremaître.

Ils ont acquis une connaissance des masses et des proportions. Ils ont intégré la façon de faire des commandes de matériaux et le timing du planning, même quand ce dernier obéit aux exigences du flux tendu. Il faudrait partir de cette intelligence pratique acquise pour les former à une nouvelle activité. Il faudrait partir de la dimension créative de leur acte de travail passé pour les remettre en bonne santé, ou dans la moins mauvaise des santés possible. Et, de la sorte, leur donner la

confiance qu'ils pourront, demain, recréer quelque chose. Pour cela, il faut, tout d'abord, qu'ils ne soient pas désécurisés et harcelés durant la période qui suit leur maladie ou leur accident. Ensuite, la réadaptation ne devrait pas être chargée d'une forte dimension scolaire; des sortes d'études à accomplir, qu'ils craignent.

A l'opposé, la formation et la réadaptation devraient s'inscrire dans la continuité de ce qu'ils ont fait et regrettent de ne plus pouvoir faire. Parfois, ils ne maîtrisent pas la grammaire de leur langue maternelle et la réadaptation se fait dans une langue qui leur est étrangère.

Il y aurait la nécessité de partir du langage pratique, du type de communication qu'ils ont dû utiliser dans le travail pour élaborer des nouvelles formations.

L'aspect le plus caricatural, c'est lorsqu'on lit leur curriculum vitae qu'ils sont censés avoir écrit. Plus d'une fois, j'ai l'impression qu'ils me montrent un faux passeport qu'ils savent être un vrai-faux. Et, ils savent que je sais qu'il est faux-vrai.

«L'invalide au plus bas prix possible»

Pour un certain nombre de cas, quand ce n'est pas possible de ne pas reconnaître un taux d'invalidité, c'est un invalide au plus bas prix possible qui est produit par cette machinerie de l'AI et de la Suva. Avec une rente ridiculement basse, il tombe, plus d'une fois, dans un «trou noir».

D'aucuns me répondront: mais n'ont-ils pas droit à des prestations complémentaires, à une réduction du prix pour un abonnement TV, etc.? Ce qui, soit dit en passant, crée des jalousies avec un voisin immigré ou suisse, lorsque cela se sait.

Je n'insisterai pas sur la sorte de honte que l'on peut ressentir – sans même parler des affronts, même involontaires qu'il faut digérer – lorsque diverses demandes d'aide doivent être exprimées. Enfin, il existe un manque d'information sur ce droit élémentaire à avoir des prestations complémentaires.

Au plan de l'information, dans la construction, même le droit à une prolongation des

indemnités journalières de 320 à 720 jours, dans le cadre de l'assurance-maladie, n'est pas toujours communiqué par l'entreprise. Or, si la démarche n'est pas faite dans un délai d'un mois, cela tombe à l'eau. Il est d'ailleurs probable que ce droit qui existe dans certaines conventions collectives soit balayé demain dans la foulée de la 5^e révision de l'AI ou de celle de la LAA.

Au-delà de ces tracasseries, très dures à supporter, l'objectif que le système capitaliste actuel assigne est simple: réduire les coûts. Lorsque les salarié-e-s sont actifs: les engager à des salaires moindres en les jouant les uns contre les autres, c'est-à-dire la «concurrence organisée sur le marché du travail» par divers acteurs: les boîtes temporaires, les boîtes sous-traitantes bidons tenues par une grande, le franchising, etc.; faire stagner les salaires ou les faire reculer par rapport au temps de travail effectif accompli et cela en relation, avec une hausse de la production par heure (la productivité). Cette politique du «moindre coût» est encore plus marquée lorsqu'on ne peut plus leur faire produire de la survaleur, de la plus-value. C'est-à-dire avec ceux qui sont accidentés, qui sont malades, qui ne sont plus à 100 %.

Sans développer, il faut toutefois retenir que le mode de faire de la Suva, de l'AI et de l'assistance, plus d'une fois, crée un terrain favorable aux campagnes xénophobes assumées de l'UDC et plus moelleuses des autres partis gouvernementaux. De même, des oppositions sont entretenues – par des articles de la presse à scandales ou par des annonces statistiques dites neutres – entre diverses strates d'immigré-e-s: Italiens face à des Kosovars, Espagnols face à des Portugais, Portugais face à des Africains, etc.; ce qui est un processus connu dans l'histoire des migrations.

«Le piège de la reprise du travail à 100 %, pour essayer»

Pour les travailleurs qui sont couverts par la convention collective de la construction, ils ont droit à 720 jours de maladie. Durant cette période de maladie, ils ne peuvent pas être licenciés.

Comme la pression sur les médecins de la part des assurances est très forte, un médecin, honnête, peut dire à un travailleur: «Je vous mets à 100 % de capacité de travail et vous essayez de travailler, votre emploi sera mieux protégé.»

Le patron plus malin et, par expérience, plus réaliste dans ce domaine se dit: ce gars n'est pas apte à 100 %; il n'est plus rentable. Je vais utiliser le fait qu'il a été déclaré apte à 100 % pour le licencier.

Comme la protection contre les licenciements n'existe pas en Suisse, l'affaire peut être rapidement menée. Même

lorsque le médecin lui dit: «Essaie à 100 % durant une semaine, puis on verra»; le patron, qui veut du 100 % de rentabilité, sait que cela ne sera pas le cas. Il profite du 100 % pour le licencier. De plus, par habitude, il se méfie que le gars retombe à nouveau malade et qu'il ne puisse plus le licencier. Des patrons peuvent même trouver des excuses, à leurs propres yeux; des exigences liées aux délais, aux prix, etc. Dans le chantier actuel, il n'y a pas la place pour 1 % «d'efficacité» en moins.

A cela s'ajoute la pression des collègues. Si un ne peut pas travailler à 100 %, bien que déclaré apte à 100 % – et j'ai connu des travailleurs opérés deux fois du cœur et «étiquetés bons» à 100 % – c'est un autre (ou des autres) qui recevra une charge de travail supplémentaire.

Ou alors, il faudra faire des heures supplémentaires. Et ce n'est pas certain qu'elles seront payées. D'autant plus que le système des «heures flexibles», avalisé par le syndicat, rend très difficile le contrôle.

Enfin, les risques de travailler sur un chantier en n'étant pas bien augmentent le danger d'accident. Or, ceux qui prennent le plus de risques, ce sont des pères de famille qui veulent permettre à leurs familles de s'en sortir.

Donc ce 100 % de capacité – donné, parfois, avec bonne volonté par le médecin, ou parfois par crainte de l'assurance – est un piège. Je discute souvent avec des médecins. Il est clair que la très large majorité des gars veulent travailler, pour de multiples raisons, entre autres pour avoir un revenu un peu meilleur. Mais, cela ne doit pas pousser à prendre des décisions qui se retournent contre la santé des travailleurs et même leur emploi.

«Il faudrait assurer une nouvelle formation, dès 45 ans»

Sachant les risques dans la construction et ayant l'expérience de l'âge auquel survient une usure qui rend les travailleurs moins conformes au 100 % d'efficacité – du moins l'efficacité telle que l'envisagent les entrepreneurs ou qu'ils sont contraints à adopter sous la pression des donneurs d'ordre – la tendance à se débarrasser de cette main-d'œuvre se renforce.

Selon moi, en partant de la même connaissance, il faudrait faire un travail de prévention élémentaire. Dès 45 ans – dans la construction et ailleurs dans de nombreuses professions – il est nécessaire d'assurer une formation nouvelle. Elle doit être en relation avec des emplois pouvant exister ou dont la société a besoin. Cette formation doit déboucher sur des activités moins usantes.

Certes, cela pose de suite une question: dans ce système économique capitaliste, dominé par des exigences de rentabilité extrême, envisager cette pré-

vention implique une bataille économique, sociale et politique, raisonnable mais clairement contre le capitalisme. Et s'inscrivant, dès le départ, pour être à nouveau crédible, dans la perspective d'un autre ordre social, que je nomme toujours socialiste et démocratique.

On voit que dans le «gros œuvre» (routes, fondations, ponts, etc.) combien la retraite à 60 ans est appréciée par les travailleurs qui n'en peuvent plus. Ils espèrent tous cette retraite anticipée. C'est comme s'ils savaient qu'ils devaient retenir leur souffle pour arriver, sous l'eau, au bout d'une piscine qui a, enfin, 5 mètres (cinq ans) de moins.

Or, j'ai l'impression que cette conquête de la retraite à 60 ans est attaquée de tous côtés. Il n'est pas impossible, sous peu, qu'elle soit mise en cause et qu'un nouveau «compromis» soit accepté par les sommets de l'appareil du syndicat Unia. D'ailleurs, on se demande si un de ses nouveaux membres «dirigeants» – issu des facultés de sociologie et du néo-altermondialisme – sait ce qu'est un travail réel, sur un chantier ou dans une usine.

Ils préfèrent parler de la «précarité», en établissant une analogie trompeuse avec la peur de la «précarité» qu'ils ont pu connaître quand leur poste d'assistant universitaire se terminait et qu'ils ne voyaient plus de perspectives, dans cette tour d'ivoire universitaire. Aujourd'hui l'appareil syndical leur offre une planque. Cela correspond d'ailleurs à une option essentiellement médiatique de la politique des sommets qu'il est difficile d'appeler syndicaux.

Pour revenir à la retraite à 60 ans: c'est mieux que rien, mais cela arrive trop tard. Car durant plus de 10 ans – de 50 ans à 60 ans – une majorité de travailleurs ont été contraints d'user leur moteur au-delà de toutes les normes qu'indique une médecine intelligente, globale, ne séparant pas le physique du psychique. Donc, je reviens à mon idée explicitée ci-dessus: dans la construction – et ailleurs aussi, mais ce serait l'objet d'une autre discussion – il faut une intervention active pour un «changement de cap» dès 45 ans. Il faut lier formation et initiatives concernant la santé au travail. Cette dernière devrait toujours être présente, mais pas sous la forme d'ordres type code de la route et d'ailleurs impossibles à respecter étant donné les rythmes de travail, les urgences permanentes qu'on leur impose.



« La souffrance chez des salarié·e·s du tertiaire est grande »*

A propos d'un mythe: les immigré·e·s seraient plus nombreux à l'AI que les Suisses

Certes dans la statistique de l'AI ou de la Suva, il y a beaucoup d'immigré·e·s. Effectuant, souvent, les travaux les plus rudes, il va de soi qu'ils sont plus susceptibles de tomber malade ou d'avoir un accident.

Mais il ne faut pas sous-estimer le nombre de Suisses et Suissesses qui devraient avoir ou qui ont une rente AI ou de la Suva. La souffrance physique et psychique chez les salarié·e·s du tertiaire est grande.

L'idée selon laquelle tu as fait un apprentissage, tu te formes sans cesse, tu as accompli un effort permanent et donc tu devrais être sûr d'avoir un travail qui y corresponde, cette idée, cette conviction est encore très répandue. Elle renvoie à une réalité passée et, simultanément, à un discours dominant, à une «histoire racontée» aux salarié·e·s par le pouvoir politique et économique – histoire reprise, à peine modifiée, par les appareils syndicaux – afin de légitimer ses exigences et «l'effort au travail.»

Quand la maladie arrive, souvent psychique, parce que tu es pris dans l'engrenage d'une restructuration d'une grande entreprise privée ou publique qui te «dépasse». Tu ressens que tu es traité comme un objet, comme un simple rouage. Alors, a posteriori, tu réalises que le passé n'était pas exactement ce que tu croyais. Tu étais déjà un rouage. Et le présent est encore plus inacceptable.

Mon expérience est la suivante: tu essaies d'aider ces personnes; elles ont une dignité blessée, un respect de soi qui

s'affirme, même si une certaine déprime ne les épargne pas. Elles te répondent: «Je n'irai jamais à l'aide sociale, c'est humiliant.» En fait, elles ressentent la nécessité d'avoir recours à l'aide sociale – un sentiment bien formaté par l'idéologie dominante – comme une humiliation, une perte de dignité.

En principe, cette aide devra être remboursée, si la situation change. Pourtant, cette aide, elles l'ont déjà payée avec leurs impôts et diverses autres contributions. Sous une forme biaisée, elles peuvent, enfin, refuser quelque chose «d'officiel», tout en souffrant. Cela n'est paradoxal que pour ceux qui ne comprennent pas les contradictions, les ambivalences de la réalité.

Pour intervenir en tant que syndicaliste il faut savoir établir un dialogue, une collaboration qui, à la fois, montre que l'on prend avec nous (que l'on comprend) ce qu'elles vivent, mais qu'elles doivent acquiescer l'idée et la pratique qu'elles ont des droits, qu'il faut exiger. C'est un processus de reconquête de la dignité. Et cela même si pour elles la revendication est étrangère à leur «éducation sociale». Il y a là un résultat de la «paix du travail», de l'idéologie du consensus, qui a toujours été une combinaison de contrainte et de cooptation, de distribution de petits sucres.

«S'affronter à un mur intérieur»

De ce point de vue, si les immigré·e·s font face à toutes les pertes administratives – volon-

tairement multipliées – les Suisses doivent s'affronter à leur propre «mur interne». Il a été construit par des rapports sociaux de domination intégrés, inconsciemment. Cela est aussi pénible.

Selon l'influence de l'UDC (Union démocratique du centre) ou de la droite radicale (Parti radical) et selon la perte d'influence des syndicats – sans parler de la social-démocratie zurichoise pour «classes moyennes, style bon genre» – cette souffrance et cette frustration se muent en xénophobie, assez primitive. La casse d'un «Etat social» – qui, d'ailleurs, n'a jamais été développé en Suisse – est l'une des sources à laquelle s'abreuve la droite nationaliste de tout poil.

L'idée que les immigré·e·s sont mieux protégés est une illusion, mais elle repose sur un élément difficilement compréhensible pour certains «bons travailleurs suisses». Ces immigrés, sous les chocs de la vie, ont appris à «sucrer des pierres». Des fois, ils réagissent avec moins d'inhibition, de honte que le «bon Suisse», pour reprendre une formule que j'entends souvent. Donc, ils feront – malgré toutes les difficultés – des démarches nécessaires pour obtenir un petit quelque chose, ce qu'un travailleur indigène fera avec plus de réticence.

Il faudrait que ces choses soient comprises par les syndicalistes pour que leur intervention sociale et syndicale soit simplement plus efficace. Mais une intervention efficace, dans cette société, implique le conflit, réel, pas simulé dans les médias.



«Le néo-syndicalisme corporatiste et médiatique»

Ce conflit, les sommets syndicaux n'en veulent pas. Il y a plusieurs raisons à cela. Mais une est évidente: quand on regarde la Suva, les caisses de chômage, toutes les structures parastatistiques, de fait, elles sont corporatistes. L'appareil syndical y est intégré. Il palpe de l'argent, y compris la social-démocratie en tire du fric et la base matérielle pour une politique clientélaire.

Le prix d'achat est bas. La bourgeoisie suisse ne dépense que chichement. Mais elle sait user de la reconnaissance symbolique et médiatisée. Ainsi,

les 110'000 francs de salaire annuel du sociologue Andi Rieger – actuel chef d'Unia et ancien «penseur» de Pedrina – compte moins que la place que la NZZ (*Neue Zürcher Zeitung*) donne à ce personnage, dérisoire. Vasco Pedrina, lui, est passé au syndicat international de la construction, grâce à l'aide du seco (secrétariat d'état à l'économie). Serge Gaillard – l'économiste de confiance de Pedrina – a été transféré directement au seco. Les termes de «vendus» ou d'«achetés» ne sont pas toujours utilisés mal à propos.

Il faudra du temps et une alliance entre des composantes

sociales, cosmopolites, internationalistes des nouvelles générations pour qu'un changement puisse apparaître. Y participer, voilà une des tâches de ceux et de celles dont les convictions, solidement enracinées par la vie et la compréhension collective, ont servi à bâtir une solide barricade contre les molles opérations d'achat et de corruption.

* **Témoignage d'un syndicaliste qui milite dans le secteur public et parmi le mouvement des immigrés**

« Ils n'auront pas eu le temps... »*

Daniel, 62 ans, son cœur l'a lâché sur le chemin du travail. José, qui ne devait pas tarder à partir «du côté où se couche le soleil», ne reverra pas la Catalogne...

Sur les panneaux d'affichage, les avis de décès se succèdent. Ces visages évoquent des rires, des colères, des souffrances. Ils n'auront pas eu le temps de reposer leurs corps malmenés par une vie passée au travail, ou si peu. L'espérance de vie augmentée dit-on. Visiblement pas pour tout le monde!

«Bike to work!»

«Etes-vous fatigué? Stressé? Votre santé vous tient-elle à cœur?» questionne le dépliant distribué récemment aux employé·e·s¹.

Si la réponse est oui aux trois questions, ce n'est certainement pas de se rendre «à

vélo au boulot» qui permettra au cœur de ce mécanicien, submergé par les travaux urgents, de retrouver son «rythme de croisière» sans l'aide de médicaments!

Pas étonnant que le corps et la tête jettent parfois l'éponge lorsqu'il faut à coups de huit, dix, voire douze heures assurer un travail qui pourrait être fait tranquillement par deux ou trois personnes.

Quand il faut la journée durant interrompre un boulot urgent pour en commencer un autre plus urgent qu'il faudra ensuite laisser tomber: soit par manque de pièces – moins de stock! –, soit que ces dernières sont mal façonnées ou perdues, soit qu'un sous-traitant coincé par des délais impossibles n'a pas réussi à livrer à temps. Tout cela, sans compter les réorganisations régulières des postes de tra-

vail sorties tout droit de manuels spécialisés en «flux tendus».

«Nous faire coller à la théorie»

Pour coller à la théorie, le personnel doit en tout temps être disponible, flexible et polyvalent. Il doit pouvoir – dans un environnement toujours plus complexe et sous pression constante des délais à tenir – s'adapter instantanément aux exigences d'un nouveau poste de travail.

Sinon, le risque est grand de se retrouver dans la situation de ce jeune intérimaire, en larmes, devant son établi, à qui l'on vient d'expliquer qu'on va se passer de ses services parce qu'il n'est pas suffisamment rentable. Cela trois jours après son engagement!

Alors, venir au boulot en vélo, pour «améliorer son capi-

tal santé»? Les collègues qui se lèvent à 4 heures du matin pour prendre la relève des équipes apprécieront! Tout autant d'ailleurs que les «conseils santé», diffusés en boucle sur un site intranet d'entreprise, qui nous suggèrent d'être à l'écoute de notre horloge biologique pour retrouver un sommeil réparateur...

* **Témoignage d'un travailleur de l'industrie des machines, mai 2007**



1. «Bike to work» Une action pour les entreprises et leur personnel.

Parrainage: Adolf Ogi, ancien conseiller fédéral UDC, grand sportif et très actif pour trouver des planques payantes. Par exemple, celle de Consultant Spécial auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sport, le Développement et la Paix.

Ogi siège aussi dans le conseil d'administration (CA) de la Schwab Foundation for Social Entrepreneurship. Une Fondation créée par Klaus Schwab, le président d'honneur du WEF (World Economic Forum). Le «partenaire stratégique» de la Fondation est la SwissRE, si active dans «l'adaptation» de la LAI et de la LAA aux besoins des assureurs et des réassureurs.

«Bike to work» est un Concours organisé avec le soutien de l'Office fédéral

de la santé publique et Promotion Santé Suisse. Dans le Conseil de cette dernière Fondation se retrouvent, côte-à-côte, le social-démocrate Pierre-Yves Maillard, Département de la santé et de l'action sociale de Vaud (DSAS); Manfred Manser, d'Helsana Assurances SA (vice-président de la Fondation), Thomas Mattig de l'Association suisse d'assurances, ASA; Beat Moll, de la CSS Assurances. L'incontournable radical de droite (faut-il préciser?), le Dr Felix Gutzwiller de l'Institut de médecine sociale et préventive (Zurich) y distille ses recettes, à côté du représentant des pharmaciens, le bien nommé Max Brentano-Motta (Berne-Liebfeld).

Une révision qui nous concerne tous

Les bobards de Couchepin justifient, à eux seuls, un NON le 17 juin 2007

L'ami de Pierre-Marcel Revaz de Martigny, patron du Groupe Mutuel – troisième assureur maladie de Suisse, se développant dans d'autres secteurs –, n'hésite jamais à lancer un bobard. Qui est-ce? Pascal Couchepin de Martigny. Un ex-proche des Caves Orsat dont le slogan tombe à point: «L'harmonie du corps et de l'esprit». De l'esprit, Couchepin s'en fait injecter par Yves Rossier. Ce natif de Delémont est ancien directeur de la Commission fédérale des maisons de jeu. Il voit donc dans la Providence le substitut du mal nommé «Etat providence». Il remplit la besace de Couchepin de formules trompeuses et de pieux mensonges. Passons à leur détection précoce.

Comprimer le cercle des ayants droit

Afin de réduire le nombre et le volume financier des rentes (voir p. 3), il suffit de réduire le cercle des ayants droit. C'est ce qu'affirme le Message du Conseil fédéral concernant la 5e révision de l'AI: «Nombre d'immigrants sont employés comme main-d'œuvre non qualifiée pour l'exécution de travaux pénibles physiquement. Lorsque des problèmes de dos, notamment, apparaissent au bout de quelques années ou dizaines d'années, et que l'examen médical ordonné par l'AI conclut que la personne concernée pourrait encore exercer une activité lucrative physiquement moins contraignante, la recherche d'un emploi approprié échoue souvent en raison d'un niveau de forma-

tion trop faible, de connaissances de la langue du pays insuffisantes ou encore d'analphabétisme. Comme il s'agit là de facteurs étrangers à l'invalidité, l'AI ne doit pas en répondre.» (Feuille fédérale, 2005, p. 4236) Plusieurs remarques.

- Les relents xénophobes ne méritent pas d'explication. Le constat suffit. Cette mesure va concerner un ensemble de salarié-e-s – de toutes origines – dont la trajectoire sociale et professionnelle, associée à un ensemble de facteurs sociaux, réduit les possibilités de trouver un emploi sur le «marché du travail». Un «marché» sur lequel des contrats asymétriques sont conclus (salariés-patronat); et qui est structuré par la sous-traitance, les boîtes intérimaires, les exigences de flexibilité et celles des institutions créées pour «combattre le chômage».

Dans l'approche du Conseil fédéral, chacun est donc responsable – et, partant, potentiellement coupable – de «son employabilité». C'est-à-dire de sa disposition à «accepter n'importe quoi»! Dans la novlangue réactionnaire, cela se nomme: «l'adaptation». Besoins des personnes et droits sont liquidés.

La réduction de 30% des nouvelles rentes octroyées de 2003 à 2006 en est la traduction concrète. Le taux de refus en 2005 était de 42%; en 2006 de 45%. L'objectif: diminuer encore de 10 à 20% les nouvelles rentes.

- La définition de l'invalidité est sur la voie d'un profond changement. Avec cette révision, le Conseil fédéral rejette une définition de l'invalidité conforme à celle de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), qui, elle, intègre des facteurs sociaux et psychologiques.

Avec la définition biomédicale de l'invalidité s'opère un retour au XIX^e siècle. Une lésion à la colonne vertébrale est «objectivable», donc reconnaissable. Mais, après guérison, un syndrome post-traumatique peut se manifester, d'ordre psychique par exemple, avec une alternance de «hauts» et de «bas». Dans ce cas, l'obtention d'une rente AI relèvera d'un très rare exploit. Les personnes souffrant (une douleur souvent ignorée) de troubles psychiques – très liés aux conditions de vie et de travail, selon un grand nombre d'études approfondies – seront éjectées du cercle des ayants droit.

- La durée de cotisation pour avoir droit à une rente AI passe d'un an à trois ans. L'immigré-e qui devient invalide après 16 mois de travail est expulsé du cercle des ayants droit.

Or, l'assurance invalidité couvre un risque. Il devrait être pris en charge dès le premier jour de cotisation. Une durée minimale de cotisation – d'un an ou de trois ans – ne se justifie nullement.

Cette décision – qui devrait économiser 1 million – est un révélateur aigu de la volonté officielle de ne pas

prendre en compte les besoins des personnes concernées. Voilà une image de la société du mépris qui ne cesse de vanter les «mérites individuels».

Plus il parle, plus il ressemble à Pinocchio

Pascal Couchepin, tout de go, déclare: «La rente ne change pas» (Tribune de Genève, 18.04.2007). L'ex-shériff de Martigny (Valais) tire dans le tas.

- Le «supplément de carrière» passe à la trappe. Une personne devenue invalide au cours de sa formation ou durant les premières années de son activité professionnelle reçoit une rente ridiculement basse. Le principe veut que le montant de la rente – qui oscille entre le minimum et le maximum AVS, la moyenne actuelle est de 1525 francs pas mois – soit en relation avec le revenu de l'activité lucrative antérieure.

Donc, pour ne pas plus enfoncer les personnes, il était prévu un «supplément de carrière», diminuant jusqu'à l'âge de 45 ans. Il était calculé sur un «revenu théorique» qui aurait pu être obtenu par la personne valide.

Ce supplément est balayé et des personnes jeunes basculeront dans la pauvreté, l'incertitude, l'humiliation, la déprime. Le Conseil fédéral ne parle-t-il pas de «suppression d'un privilège»? Celui d'être devenu invalide à 27 ans? La perversité s'allie, ici, à l'ineptie.

Cette mesure devrait «économiser» 83 millions. Soit 3 millions de moins que les salaires cumulés (voir p. 2), rien qu'en 2006, de Vasella (Novartis), Ospel (UBS) et Humer (Roche).

- Les mesures médicales de réadaptation des personnes de plus de 20 ans ne seront plus payées par l'AI, mais par l'assurance-maladie. C'est un transfert de charges. Le montant estimé: 31 millions. Cette somme est reportée, en partie, sur les assuré-e-s par l'application de la franchise et de la participation aux frais propres à l'assurance-maladie, dont le système de prime est le plus injuste au monde (prime par tête et non pas selon la «capacité économique»).

- Lors de la 4^e révision de l'AI, les nouveaux invalides (nouveaux, selon la date d'entrée en vigueur de cette révision, 1^{er} janvier 2004) se voyaient supprimer le droit à une rente de conjoint; c'est-à-dire une rente accrue lorsqu'ils sont mariés. En raison du principe de non-rétroactivité, les personnes qui touchaient déjà cette rente continuaient à la percevoir.

La 5^e révision – au nom de «l'égalité de traitement» entre les personnes reconnues comme invalides avant la 4^e révision et celles dont le statut a été entériné après – foule aux pieds ce principe de la non-rétroactivité. C'est-à-dire, celui d'un droit acquis.

Ainsi, les personnes qui touchaient une rente de conjoint verront leurs revenus diminuer. La rente de conjoint équivaut à 30% de la rente AI touchée. Cela aboutira à une contraction, en moyenne, de 470 francs par mois. Plus de 80'000 personnes et leurs familles seront ainsi brutalisées. Parmi elles, 62'500 épouses d'une personne touchant une rente: le couple sera donc pénalisé et son maigre revenu amputé.

Les mensonges de Couchepin font concurrence à ceux de Pinocchio. Seront-ils invalidants au plan politique?

Transferts de charges et salaires rongés

L'ensemble de ces mesures provoquent des chutes dans la pauvreté et l'indigence. Elles vont «déverser» des milliers de personnes dans le «trou» de l'assistance sociale, dont les versements sont remboursables.

- Les «experts» qui contestent ce déport vers les institutions d'aide officielles et privées manifestent soit de la mauvaise foi, soit une ignorance des mécanismes de transferts sectoriels dans les marches à la frontière de la désaffiliation sociale. Nous répondons à ces objections dans le *Cahier La brèche* n° 2 (voir reproduction ci-dessous).

- Une preuve de ce processus de déplacement et de transfert de charges financière vers les cantons et les communes – soumise à une sévère politique d'austérité budgétaire – nous est donnée par le Professeur Silvio Borner de Bâle, héraut de la révolution conservatrice en Suisse. Dans l'hebdomadaire, «bien à droite», *Die Weltwoche* (16 mai 2007, p.18), il insiste sur un fait élémentaire, pour les siens: Si l'assignation au travail à n'importe quel prix est l'objectif – «juste», selon lui – de la 5^e révision de l'AI, il ne faut pas que le niveau de l'aide sociale soit trop élevé. Autrement la contrainte «à travailler» pour les invalides faiblira.

La conclusion coule de source: cette «mise au travail» du maximum de personnes ayant une capacité de travail jugée amoindrie – mais suffisante pour produire de la plus-value, d'autant plus que le prix de vente de leur force de travail (le salaire) sera très bas – aura un effet salarial domino. La pression s'exercera, demain, sur les allocations des chômeurs. En enfilade seront comprimés les salaires de ceux qui retrouvent un emploi; et les salaires de working poor seront mis en concurrence. La pyramide de la «santé» salariale va s'affaisser.

Le NON relève d'un réflexe d'auto-défense et d'une éthique sociale qui choisit le côté des salarié-e-s, des exploité-e-s et des opprimé-e-s.

Vous serez échographié

Un entretien d'embauche, aujourd'hui, se passe sur le mode: «vendre mes qualités». Un pas supplémentaire est franchi lorsque l'employeur exige que vous produisiez des sentiments positifs envers l'entreprise.

La «vie intérieure» devient alors un terrain d'activité du «coaching» exercé par des directeurs des ressources humaines (DRH). Les salarié-e-s étant des ressources, ils doivent produire des biens, des services ainsi que des «sentiments», pour la firme et ses clients. Ils sont réduits à l'état de choses, à qui l'on demande – paradoxalement – de s'impliquer. La désillusion est souvent grande, accompagnée d'une «chute».

La 5^e révision de l'AI s'inscrit dans cette veine. Plus aucun secret médical pour l'employeur, les Offices AI, les assureurs, etc. Vous êtes absent 4 semaines parce que vous «n'êtes pas bien». Vous disposez d'un certificat médical. La «détection précoce»,

conduite par un Office AI, peut commencer à intervenir, sur demande de l'employeur. L'Office AI peut proposer des aménagements du poste de travail et aussi vous proposer «d'adapter» votre activité. La proposition ne peut pas être refusée, sans quoi la sanction peut tomber, demain.

L'employeur, soucieux de la rentabilité de son entreprise, une fois la personne de retour, mais encore fragile, peut la licencier. Une autre «ressource humaine» – plus rentable, moins fragile, durable – fera l'affaire. «Détection précoce», levée complète du secret médical et productivité à la hausse vont de concert. Les polices entrepreneuriales, sanitaires et assurantielles travaillent ensemble. Vous êtes échographié. Ce n'est pas parce que ce scandale existe dans la LAA, qu'il faut le généraliser! Au contraire, il faut l'abolir. Une raison de plus de voter NON.

CONTACTS

La brèche

www.labreche.ch • www.alencontre.org
redaction@labreche.ch • abonnement@labreche.ch
case postale, 1000 Lausanne 20 • CCP 17-247469-2
Tél. +41 21 625 70 63 • Fax +41 21 625 70 64
La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Tous les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue du MPS.

Mouvement pour le socialisme:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mps-ge@bluewin.ch
MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, vaud@mps-bfs.ch
BFS, Pf 2002, 4001 Bâle, bfs-bs@bluewin.ch
BFS, Pf 129, 3000 Berne 23, bfs-be@bluewin.ch
BFS, Pf 8707, 8036 Zurich, info@bfs-zh.ch

PUBLICATIONS

Je suis intéressé-e à m'abonner à:

La brèche La Revue trimestrielle La brèche Les cahiers La brèche

Abonnement *La brèche*: 12.-; abonnement à la revue trimestrielle (80p.): 50.-; abonnement conjoint *La brèche* + revue: 60.- (soutien, resp. 20.-, 80.-, 100.-); abonnement aux cahiers: envoi automatique à chaque parution, 6.- le cahier.

Cochez ce qui convient.

Nom : Prénom :

Rue et numéro :

NPA et localité : Pays :

Tél : Adresse mail :

Commandez dès maintenant aux adresses ci-contre le *Cahier La brèche* numéro 2, consacré à la révision de la Loi sur l'Assurance-invalidité et à celle, en préparation, de la Loi sur l'assurance-accidents. 200 pages env., 6 fr. (ou 10.- en soutien)

N°2 **LAI et LAA: révision ou négation?**

© Loi sur l'assurance-invalidité, © Loi sur l'assurance-accidents



NON à la 5^e révision de la Loi sur l'AI!